

Belgique : et maintenant, l'euthanasie pour les « fatigués de vivre »

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 7 octobre 2011

L'idée est en train de s'installer aux Pays-Bas, la Belgique suit. Il faudrait – selon le Pr Herman Nys, modifier l'application de la loi d'euthanasie belge afin de la rendre applicable en certains cas aux personnes très âgées qui sont simplement « fatiguées de vivre ».

Il a fait cette déclaration lors d'une journée d'études sur l'euthanasie... **à l'université catholique de Louvain, où il dirige le Centre du droit et de l'éthique biomédicale.**

Il s'agit donc d'en finir avec la condition de l'existence d'une affection grave et inguérissable résultant de la maladie ou d'un accident pour accorder l'euthanasie. **« Associée à une problématique médicale liée aux ennuis propres à la vieillesse, qui en soi peuvent ne pas être inguérissables, la fatigue de vivre ou la souffrance de vivre chez les personnes très âgées, s'exprimant à travers des problèmes existentiels comme la solitude, la peur, etc., peut selon moi être suffisante, comme aux Pays-Bas, pour tomber dans le champ de la loi existante. »**

Ce serait donc, à travers une interprétation plus souple des conditions posées par la loi, la manière de rendre toujours davantage d'euthanasies possibles.

Sans surprise, et imitant toujours le modèle néerlandais, Nys propose de réfléchir à une solution

pour les patients en état de profonde démence qui ont par le passé fait état de leur désir d'être euthanasiés dans certaines circonstances au cas où ils deviendraient incapables d'exprimer leur volonté.

A l'heure actuelle la loi belge autorise déjà la mise à mort du patient s'il a perdu la conscience « de manière irréversible » – ce qui n'est pas le cas des personnes souffrant de démence profonde ou d'une grave hémorragie cérébrale. Mais Nys plaide quand même pour des définitions précises, à l'heure où certains voudraient retenir des choses vagues comme « le fait de ne plus reconnaître ses enfants ou son environnement ».

A euthanasieur, euthanasieur et demi !

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)